



www.sapscq.com
sapscq@videotron.ca



Montréal, le 7 janvier 2011

Communiqué pour affichage

À : Tous les membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec

De : Stéphane Lemaire, président national

Objet : Conseil syndical des 15 et 16 décembre 2010 – la suite

Mesdames,
Messieurs,

Si je me fie aux informations qui ont circulées dernièrement, je sais que vous avez entendu plusieurs choses erronées au sujet du conseil syndical du mois de décembre dernier. L'une de ces informations est toutefois vraie : le conseil fut suspendu et doit se poursuivre.

L'équipe du syndicat national et les divers conseillers de la CSN font actuellement tout en leur pouvoir pour reprendre la négociation. Vous n'êtes pas sans savoir que l'entente de principe concernant le renouvellement de la convention collective fut rejetée à 50,88 %, le 18 novembre 2010.

L'une des principales fonctions d'un syndicat est de négocier les conventions collectives et, conséquemment, de les faire respecter. Les outils que chaque syndicat se donne pour parvenir à une cohésion et pour générer la solidarité qui se doit pour réussir une négociation sont : les statuts et les règles syndicales, autrement dit, la constitution (le petit livre bleu).

Une partie du travail a été effectuée lors du conseil syndical des 15 et 16 décembre dernier. La tâche fut ardue. Il n'est évidemment pas toujours facile d'exercer le rôle de délégué(e) et de faire face à la musique. Il faut toutefois le faire pour les bonnes raisons et être capable d'affronter les défis qui se présentent. Ces défis sont nombreux, mais une chose est certaine, nous pouvons parvenir à conclure une nouvelle convention satisfaisante pour tous nos membres si nous dirigeons nos efforts dans la même direction.

Actuellement, nous souhaitons vivement que chaque semaine, voire chaque mois qui passent, ne nous amènent pas de recul sur cette négociation. Le défi reste entier et nous devons tous ensemble nous retrousser les manches.

Les décisions que nous allons prendre collectivement au cours des prochaines semaines détermineront nos futures conditions de travail.

Quoi qu'il en soit, la suite du conseil syndical des 15 et 16 décembre dernier aura lieu les 8 et 9 février prochains. Vos délégués seront convoqués et devront être présents.

Syndicalement vôtre,

Stéphane Lemaire,
président national